



Cfdt:

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

EN DIRECT

NÉGOCIATION PLAN DE MOBILITÉ #3

DÉSACCORD POUR UNE IMMOBILITÉ DURABLE !

Octobre 2025

LA CFDT N'A PAS SIGNÉ LE PROJET D'ACCORD 2025-2027

Après 3 séances de négociation, l'entreprise n'a retenu aucune de nos propositions et revendications, préférant finalement mettre davantage de budget dans la communication et laisser l'accord quasiment au même niveau que le précédent, et ce malgré de nombreuses évolutions légales qui permettaient des avancées réelles. Nous sommes bien loin aujourd'hui des besoins quotidiens et réels des salariés !

**La CFDT, en pleine responsabilité,
assume donc la non-signature de cet accord.**

Les autres organisations ont fait de même.



QUEL EST NOTRE CONSTAT ?

- Aucune augmentation du remboursement des forfaits de transports en commun.
- Chaque mode de transport est cloisonné, sans incitation pour les combiner (multimodal).
- La marche est totalement ignorée au prétexte d'un manque d'avantage fiscal.
- Seulement 11 % des salariés sont concernés.
- Un plafond du Forfait Mobilités Durables (FMD) beaucoup trop bas.

La Direction s'en tient au minimum alors que les projets immobiliers éloignent de plus en plus les salariés, que la marche est un moyen plutôt écologique et elle finit même par transformer le covoiturage en business* en le soutenant davantage que le vélo.

(*) : le covoiturage peut être mieux rémunéré que le vélo si on le cumule avec des aides locales...



QUELLES SONT LES PROPOSITIONS PORTÉES PAR LA CFDT ?

- Un plafond FMD à hauteur de 900€ comme le prévoit aujourd'hui la loi.
- Un remboursement des transports en commun à 75% et **dissocié du FMD**.
- Une prise en compte réelle de **tous les modes de transport**.
- Un covoiturage centré sur l'écologie et le collectif.
- Une prise en compte des trajets en « multimodal » (train + vélo, bus + covoiturage, etc.).
- Un accompagnement local adapté aux réalités de chaque territoire.
- Une aide à l'achat d'équipements de sécurité.
- Une aide à l'achat et à l'entretien des vélos.
- L'intégration de la marche comme mode éligible.
- Une simplification des critères et des démarches.



COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LES SALARIÉS PUISSENT ENFIN BÉNÉFICIER D'UNE AIDE EN LIEN AVEC LEURS BESOINS ?

Dans un premier temps l'entreprise à la suite de la non-signature de l'accord peut tout à fait mettre en place une décision unilatérale mais cela ne peut rester en l'état !

La **CFDT** demande, dès 2026, qu'une nouvelle négociation s'ouvre au plus tôt avec un objectif réel d'apporter aux salariés des avancées concrètes et adaptées à la réalité terrain.

Le contexte économique et législatif a évolué depuis le dernier accord, et les besoins des salariés également. Ces besoins sont loin d'être superflus en matière de mobilité et de déplacement durables, ils sont un lien essentiel entre le salarié et son travail d'une part et ses conditions de travail d'autre part. Par ailleurs, un remboursement partiel des abonnements de transport adossé à un FMD digne de ce nom permettra d'améliorer votre pouvoir d'achat.

**SALARIÉS, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
SANS MESURES CONCRÈTES, LES OBJECTIFS AFFICHÉS PAR LA
DIRECTION RESTERONT DES SLOGANS.**

À LIRE ÉGALEMENT :



Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

